



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPS

DECEMBRE 2016

Site Internet:
www.prignac-et-marcamps.fr
Mail
lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

- P 1 Vœux du Maire et du Conseil Municipal**
Médaille d'honneur du travail
Reprise du bus scolaire
Inscriptions école maternelle 2017
- P 2 Recensement de la population**
Réunion du Conseil Municipal :
séance du 23/11/2016
- P 3 Réunion du Conseil Municipal : suite**
- P 4 Réunion du Conseil Municipal : suite**
- P. 5 Réunion du Conseil Municipal**
- P. 6 Réunion du Conseil Municipal : suite**
et fin
Réunion du Conseil Municipal :
séance du 29/11/2016
- P 7 Réunion du Conseil Municipal : suite**
- P 8 Réunion du Conseil Municipal : suite**
et fin
- P 9 Recensement à 16 ans**
Noël du Tennis
Les 35 ans du club de Tennis
- P 10 SMICVAL**
Le Gardon Marcampois
Comité des fêtes
- P 11 Téléthon**
- P 12 Spectacle de Noël**

Les Vœux du Maire et du Conseil Municipal

La Municipalité a le plaisir d'inviter la population et les nouveaux habitants à la cérémonie des vœux

le dimanche 15 janvier à 11 h 30 à la salle des fêtes.

Nous partagerons à cette occasion
le traditionnel verre de l'amitié.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Le Préfet de la région Aquitaine a l'honneur de vous informer que par arrêté en date du 13 septembre 2016, une médaille a été accordée aux personnes dont les noms suivent :

Promotion du 14 juillet 2016

Médaille d'OR

Madame CHARLOT épouse CHAUMONT Annie
FORD AQUITAINE INDUSTRIE à BLANQUEFORT

Médaille de VERMEIL

Monsieur HELLEGOUARCH Régis
ARRIVE à SAINT FULGEN

Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations
aux récipiendaires.

REPRISE DU BUS SCOLAIRE

Le transport scolaire sera opérationnel à partir de
Mardi 3 janvier 2017.

Il reprendra sa tournée et ses horaires habituels matin et soir.



INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE 2017

Si votre enfant a eu ou aura 3 ans avant le mois de septembre 2017, il faut vous rendre à la mairie pour son inscription en Petite Section à l'école maternelle.

Cette démarche est à effectuer le plus rapidement possible SVP.

Vous devez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, de votre carte d'identité et du carnet de santé.

Une fois l'inscription effectuée en mairie, la directrice de l'école vous recevra les lundis 29 mai, 5 et 12 juin 2017 ou sur rendez-vous, pour confirmer l'inscription de votre enfant (☎ 05.57.68.44.68).

Vous devez obligatoirement vous munir du dossier édité par la mairie.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL- SEANCE DU 23 Novembre 2016

L'an deux mille seize le 23 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Prignac et Marcamps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GAILLARD, Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, Mme BOUCHET, Mme ANDRIEU, M. GATARD, Mme LEVREAUD, M. MONTEIL, Mme GOGUERY, M. BETEILLE, M. GRANCHERE, Mme LALANDE, M. FORTIN, M. MOUCHAGUE, M. VEYSSIERE

Date de la Convocation : 16/11/2016

ORDRE DU JOUR :

- Délibération modificative
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 29/35^{ième}
- Création d'un poste d'adjoint d'animation 27/35^{ième}
- Chemin des carrières- informations
- Rapport des commissions
- Recrutement agents recenseurs
- Devis cloches ETS BODET
- Questions diverses.

Ouverture de la séance par M. le Maire

Secrétaire de séance : Corine LEVREAUD

- Mme LALANDE fait remarquer que lors du dernier Conseil Municipal, elle s'était abstenue concernant le changement des agrès.

- Mme LEVREAUD demande à l'opposition si c'est à leur demande que les journalistes étaient présents lors du dernier conseil municipal. L'opposition ne se sent pas concernée par la venue des journalistes. Mme LEVREAUD indique que le compte rendu fait dans la presse est inexact et que les montants sont faux.

- Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : la limitation de tonnage au Chemin de Christoly. Monsieur le Maire demande quel tonnage le Conseil souhaite.

M. FORTIN : 15 tonnes est correct

M. GRANCHERE : des panneaux sont à mettre pour la limitation de vitesse



M. FORTIN : il est difficile de rouler à 90 kms

M. MOUCHAGUE : c'est le tonnage qui importe et propose de limiter la route des marais à 15 tonnes.

M. MONTEIL arrive en cours.

- M. VEYSSIERE précise qu'il avait déjà fait la remarque lors du Conseil Municipal du 06/07/15 pour que les points rajoutés à l'ordre du jour soient vus à la fin et non pas en tout début du Conseil car lorsqu'il y a des retardataires, ils ne savent pas de quel sujet il s'agit. Monsieur le Maire répond que cela avait été abordé dans un compte rendu et il est obligé de demander d'ajouter « un point à aborder » en début de séance.

- Mme BOUCHET explique que si la route est limitée à 15 tonnes il ne faudrait pas que pour un ramassage scolaire un chauffeur de bus soit en infraction.

- M. GRANCHERE propose 15 tonnes sauf ramassage scolaire.

12 pour et 1 abstention.

DM5 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21318	104	Autres bâtiments publics	-13 850,13
21	2183	ONA	Matériel de bureau et matériel informatique	310,00
21	21318	ONA	Autres bâtiments publics	14 040,13

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
024	024	ONA	Produits des cessions d'immobilisations (rece...	500,00

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} classe 29/35

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} décembre 2016 d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe pour 29/35^{ème}.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

CREATION DE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} classe 27/35

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} décembre 2016 d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe pour 27/35^{ème}.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

M. MOUCHAGUE demande si l'agent a le droit de faire une demande pour réduire son temps de travail. Monsieur le Maire fait passer le courrier de l'agent aux Conseillers un par un et explique que si l'agent demande à réduire ces heures et que cela n'impacte pas le service cela est possible.



CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG, CHEMIN DES CARRIERES

* **Chemin des Carrieres** : Il est proposé un bicouche à partir de l'ancienne maison de Chez M. VIGON jusqu'au bout.

M. GATARD informe le Conseil Municipal que la première tranche ferme est prévue pour début 2017 et la tranche conditionnelle pour 2018.

L'appel d'offre a été lancé pour les travaux d'aménagement du chemin des Carrieres, parution sur le journal de la Haute Gironde et du vendredi 18 novembre 2016.

Monsieur Fortin informe qu'il est passé sur les chemins sur lesquels du gravier a été déposé et pense qu'il n'est pas de bonne qualité.

Mme LALANDE demande les raisons pour lesquelles, un bus Trans-Gironde emprunte le Chemin des Carrieres et qu'il devrait passer sur la route 137 ou par le chemin de Grelot. Elle souligne également que des camions circulent sur le chemin des Carrieres.

Mme LEVREAUD signale que pour des maisons en construction qui ont besoin de se faire livrer du matériel, il est souhaitable de ne pas interdire l'accès de ces camions sur celui-ci.

Monsieur Le Maire propose de rencontrer le Maire de St Laurent d'Arce afin de lui proposer de mettre en place un panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 15 tonnes au début de cette route qui commence sur la commune de St Laurent d'Arce.

Dans la continuité de l'agenda d'accessibilité programmé du Ministère de l'environnement en application de la loi du 11 février 2005, M. GATARD précise que les travaux et l'installation des rampes d'accessibilités ont été effectuées à l'école ainsi que devant la Mairie.

Il précise qu'il est mis à l'étude pour le prochain budget prévisionnel 2017 le changement ou les réparations des éléments suivants :

- la porte d'entrée de la Salle des Mariages,
- la porte de secours de la salle des Aînés,
- la porte de la bibliothèque,
- les volets bois du secrétariat de la Mairie,
- les trois fenêtres du 3^{ème} âge, plus les volets roulants,

Et en attente du devis concernant :

- les vasistas de la salle des fêtes Et les fenêtres extérieures sous la scène.

TRAVAUX PREVISIONNELS DE L'ECOLE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé d'être éligible à l'opération collective de diagnostics énergétiques dans le cadre du plan énergie territoriale avec l'accompagnement du « Pays de la Haute Gironde ». Cette opération vise à faire des économies d'énergie pour préserver l'environnement, à réaliser des économies financières et à améliorer le confort des bâtiments communaux.

Après ce diagnostic, il y aura un appel à projet à faire auprès du « Pays de la Haute Gironde » qui permettra, par exemple, pour l'école avec ses 5 classes et la salle de jeux que les fenêtres de l'école soient changées et qui inclut également l'isolation des murs. Cette année, les communes ont pu prétendre à une aide allant jusqu'à 64 % du montant total HT des travaux d'amélioration énergétique. La première enveloppe concernant le remboursement des huisseries et la seconde inclut les isolations.

Mme LALANDE demande si la commune ne peut pas bénéficier des aides de l'OPAH.

Monsieur Le Maire répond que cette aide est réservée aux particuliers qui souhaitent rénover leur propriété.

ÉGLISE SAINT PIERRE

M. GATARD présente un devis de l'entreprise BODET pour le remplacement des moteurs des cloches d'un montant de 5 854 €, ainsi qu'un devis pour la mise en conformité du paratonnerre de l'église pour un montant de 7 392 €. Une partie des travaux vont commencer à la mi-décembre et le paiement de ses travaux se fera sur le budget 2017.

Monsieur le Maire signale qu'une demande de subventions sera adressée au Département et le montant peut représenter 25 % du montant total.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

COMMISSION CADRE DE VIE

* Mme ANDRIEU indique que la commission a finalisé le spectacle de Noël et le goûter des enfants ainsi que les cadeaux offerts cette année.

* Elle indique que le repas des aînés est prévu le 9 avril 2017.

* Mme ANDRIEU informe de l'achat de trois mâts afin de faciliter la lever des drapeaux. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'emplacement face à la Mairie.

M. VEYSSIERE demande de quelle commission dépend l'achat des mâts ?

Mme ANDRIEU répond de la commission « cadre de vie ».

M. VEYSSIERE s'étonne, alors qu'il fait partie de la commission, il n'a pas été informé de cet achat.

Mme LEVREAUD informe qu'elle n'est pas au courant non plus, de l'achat de ses mâts ni vu de devis.

Mme ANDRIEU répond que l'achat des mâts a été décidé en Conseil Municipal.



Mme ANDRIEU informe que le nombre de mâts doit toujours être en nombre impairs (français, Européen et drapeau de la commune). M. VEYSSIERE souligne qu'à Saint Laurent d'Arce, il y a 6 drapeaux et qu'à Pignac, il y en a 2.

Mme ANDRIEU lui répond qu'il y en a bien 6, le nombre se justifie par le jumelage de la ville.

M. MOUCHAGUE dit que c'est la commission qui délibère mais qu'il est bon d'en informer le Conseil municipal.

Mme ANDRIEU ajoute que lors de la commission, deux personnes proposaient de les mettre face au parking et quatre autres personnes, face à la Mairie.

M. MOUCHAGUE pense que les mâts serrés serait bien.

Mme ANDRIEU informe que les mâts vont être implantés face à la Mairie, en triangle.

* Agrès du parcours sportif du site naturel du Moron

Mme ANDRIEU affirme que les agrès ne sont pas arrivés à ce jour, que la date prévue est pour le 15 décembre 2016. Ils devraient être implantés le 20 décembre 2016.

M. VEYSSIERE dit que les agrès y sont mais que certains ont été déplacés.

Monsieur le Maire affirme qu'ils ont été scellés au même endroit que ceux précédemment installés.

M. VEYSSIERE demande pourquoi certains agrès ont été déplacés ? Rapprochés de l'eau, il pense que cela peut entraîner des accidents. Monsieur le Maire indique qu'il se déplacera pour constater, il y a pu avoir une erreur de l'entreprise qui a effectué l'installation.

* Salle des fêtes et salle du 3ème âge

Mme ANDRIEU informe le Conseil municipal que la commission du cadre de vie envisage d'étudier le changement de l'ensemble des plateaux de tables des salles et certaines chaises.

SITE INTERNET

Mme BOUCHET informe le Conseil municipal que le nouveau site internet sera prochainement en ligne et qu'il sera toujours en phase de modification. Elle remercie les personnes qui pourront par leurs remarques ou leurs propositions enrichir celui-ci dans les limites des possibilités techniques.

LES RYTHMES SCOLAIRES « TAP »

Mme BOUCHET informe que la poursuite du « TAP » se déroule bien.

Cette année, une cession musique a fait son apparition sur la deuxième période.

Un graphiste de l'association « Fabrikarts » viendra rejoindre la cession après les vacances de février, pour réaliser un « graph » avec un groupe d'enfants sur le mur du préau de l'école.

CANTINE

Mme BOUCHET informe que le contrôle du CHSCT (Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) n'avait pas été fait depuis 2008.

Nous avons fait faire un contrôle inopiné par les services de l'état (avant les vacances d'Automne) afin d'avoir un diagnostic précis. A la suite de celui-ci les agents communaux concernés auront une formation qui est prévue pour le 20 ou le 21 décembre 2016.

La commission a mis en place un repas à base de produits « bio ». Il sera servi pour le moment tous les 15 jours, le lundi, jour du pain à base de farine bio de la boulangerie et des arrivages des divers fournisseurs.

ECOLE

La Directrice de l'école a fait parvenir une demande d'aide financière au conseil municipal pour le renouvellement des livres scolaires. Mme BOUCHET constate que le budget annuel de l'école est un budget global qui ne tient pas compte du nombre d'élèves qui varie chaque année. Pour plus d'équité, elle propose une aide financière octroyée par enfant qui englobe l'ensemble des dépenses de scolarité et qui permet aux enseignants d'être plus autonomes dans leur choix et leur gestion du budget.

Après s'être informé auprès d'autres municipalités l'aide par élèves va de 50 € à 55 €.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2017, 55 € par enfant.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

INFORMATION DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE BOURG EN GIRONDE

Mme Bouchet informe que la dissolution de la CDC interviendra au 1^{er} janvier 2017. Elle précise que cela va engendrer pour les concitoyens beaucoup de changement et qu'aujourd'hui pour permettre un maintien de certains services, la commune devra participer financièrement.

La communauté des communes du Cubzaguais n'as pas de compétence CIAS (Centre intercommunal d'aide sociale) et ne souhaite pas la créer. Par conséquent, le service des aides ménagères, le dispositif « Présence verte », l'aide alimentaire et les enveloppes de secours de l'actuelle CDC disparaîtront sauf si nous arrivons à créer un service commun avec les 8 communes du bourgeois qui partent sur l'EPCI du Cubzaguais.

Mme BOUCHET propose lors du prochain conseil municipal du mardi 29 novembre à 19 h, d'exposer plus précisément sur quoi le conseil municipal devra délibérer avant le 31 décembre 2016.



RECENSEMENT POPULATION

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter trois agents recenseurs +1 suppléant en cas de désistement d'un des trois. Le conseil municipal émet un avis favorable. La commune percevra une dotation de 2761 €.

QUESTIONS DIVERSES

* M. FORTIN interpelle le Conseil municipal et souhaite que la consommation d'électricité sur la commune baisse. Monsieur le Maire suggère de reporter la discussion ultérieurement mais en prend bonne note.

* **Bus scolaire:** M FORTIN demande si l'on ne pourrait pas dédommager les parents du fait que le bus est en panne. Mme BOUCHET précise que cette disposition a déjà été prise dans ce sens.

* M. BETEILLE demande pourquoi la commission du bâtiment n'a pas présenté les travaux au site du Moron pour l'accès des personnes à mobilité réduite au ponton ? Il indique que la Fédération de la Pêche ne nous a pas permis de choisir les matériaux, et que la Fédération de Pêche s'était engagée lors d'une réunion à aider au financement du Projet. Il souhaite avoir des explications à propos de ses travaux et de la somme qui doit être payée.

M. VEYSSIERE indique que c'est l'association de la Pêche « Le Gardon Marcampoï » qui finance la totalité des travaux sous les directives de la Fédération de pêche qui est en charge de l'entretien des canaux.

Lettre jointe lue par le Maire.

* M. BETEILLE annonce que c'est son dernier Conseil municipal auquel il participe et dit à Monsieur le Maire qu'il apportera les papiers vendredi.

* Mme ANDRIEU signale que M. POISSONNEAU est à nouveau en poste, donc elle informe que dorénavant, elle ne s'occupera plus des drapeaux pour le pavoisement ni des invitations pour les dates commémoratives.

Mme LEVREAUD lui répond que si elle ne veut plus assumer cette fonction, elle n'a qu'à démissionner de son poste de « Correspondant Défense ».

SEANCE LEVEE A 20 H 15

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL- SEANCE DU 29 Novembre 2016

L'an deux mille seize le 29 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Prignac et Marcamps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Michel GAILLARD, Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, Mme BOUCHET, Mme ANDRIEU, M. GATARD, Mme LEVREAUD, M. MONTEIL, Mme GOGUERY, M. GRANCHERE, Mme LALANDE, M. FORTIN, M. MOUCHAGUE, M. VEYSSIERE

Date de la Convocation : 24/11/2016

ORDRE DU JOUR :

- Choix de l'accord local (fixer le nombre de siège) pour représenter la commune au nouveau conseil communautaire
- Désignation du ou des conseillers communautaires
- Choix d'adhérer au service commun
- Choix des modalités de répartition de l'actif de la communauté des communes de BOURG EN GIRONDE
- Choix des modalités de répartition du fond de roulement de la communauté des communes.
- Questions diverses

Ouverture de la séance par M le Maire

Le Maire fait part au conseil municipal de la démission de M. BETEILLE, conseiller municipal.

Le Maire signale qu'il regrette sa décision, précise que M. METEILLE l'a bien aidé mais que malgré tout, il respecte sa décision.

Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas pu joindre à la convocation le compte rendu de la réunion du 23/11/2016 car il y a eu un surcroît de travail en Mairie et il tient à s'en excuser.

M. GRANCHERE précise que normalement le compte rendu doit être affiché dans les huit jours.

DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG EN GIRONDE

Mme BOUCHET présente la lettre du Préfet qui stipule l'extension du périmètre de la communauté des communes du Cubzaguais avec l'arrivée des 8 communes de la communauté des communes de Bourg. Les 7 autres communes de la communauté de Bourg vont intégrer la communauté des communes de Blaye.

Ce courrier fixe également les modalités de dissolution. Il faut un accord unanime des communes sur les points suivants:

- Répartition de l'actif et du passif
- Répartition du personnel

Par ailleurs il faudra voter le dernier compte administratif par le conseil communautaire au plus tard le 26 décembre 2016.

Mme BOUCHET expose les choix des différents travaux menés par les élus de la Communauté des Communes de Bourg

avec l'aide d'un consultant du cabinet KPMG.

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun en nombre de sièges	Accord Local proposé en nombre de sièges
Saint-André-de-Cubzac	10 495	13	12
Val de Virvée	3 295	4	4
Cubzac-les-Ponts	2 302	3	3
Pugnac	2 243	2	3
Bourg	2 187	2	2
Peujard	2 018	2	2
Saint-Gervais	1 659	2	2
Prignac et Marcamps	1 394	1	1
Saint-Laurent-d'Arce	1 387	1	1
Tauriac	1 308	1	1
Gauriaguet	1 191	1	1
Virzac	1052	1	1
Teuillac	885	1	1
Lansac	713	1	1
Mombrier	392	1	1
Saint Trojan	336	1	1
Total	32 857	37	37

Les communes se sont accordées sur le principe de répartition comme suit :

- les biens immobiliers sont automatiquement mis à disposition de la Communauté de Communes de rattachement des communes sur lesquelles le bien est implanté, dans le cadre des compétences exercées par ladite Communauté ;
- les biens mobiliers rattachés à un immeuble mis à disposition sont transférés avec ce dernier ;
- les biens mobiliers rattachés à un service sont transférés avec le service ;
- les biens mobiliers non affectés (véhicules, tentes, grilles d'exposition,...) sont partagés entre les communes selon la clé de répartition suivante :
- 30% entre les communes prochainement rattachées au territoire du Blayais,
- 70% entre les communes prochainement rattachées au territoire du Cubzaguais. Cette clé correspond approximativement à celle appliquée au transfert du personnel entre les deux EPCI d'accueil.

Les fonds de roulement sont répartis entre les communes selon la clé suivante :

- 50% de son montant sur la base des populations communales,
- 50% de son montant sur la base des fiscalités communales hors TEOM et DGF.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A L'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS

Vu l'arrêté d'extension de périmètre de la communauté de communes du Cubzaguais en date du 24 novembre 2016.

Il prévoit qu'en cas de fusion, de création ou d'extension du périmètre d'un EPCI (CCC) le nombre et la répartition des sièges entre les communes :

- soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Il s'agit de la répartition de droit commun;

- soit selon les termes d'un accord local défini à la majorité qualifiée des conseils municipaux (les 2/3 des conseils municipaux représentant 1/2 de la population ou inversement comprenant la commune la plus importante si elle représente 1/4 de la population, ce qui est le cas en l'espèce).

Considérant les réunions de travail des Maires des 16 communes composant le périmètre étendu du Cubzaguais au cours desquelles un accord local s'est dégagé de la manière suivante :

Mme BOUCHET précise que la commune avait 3 conseillers communautaires et que par cette nouvelle composition, nous n'aurons qu'un seul représentant.

ADHESION SERVICES COMMUNS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS (Aides à Domicile et Aides sociale)

Vu l'arrêté d'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais en date du 24 novembre 2016,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cubzaguais qui ne dispose pas de compétences en matière d'aides à domicile et en matière d'actions sociales

Considérant que la Communauté de Communes de Bourg en Gironde assurait préalablement à sa dissolution la compétence Aides à Domicile et Actions sociales par le biais d'un centre intercommunal d'actions sociales également dissout

Considérant que, dès lors, il appartient aux communes concernées de s'organiser afin d'assurer le service d'aides à domicile



et d'actions sociales.

La Communauté des communes de Bourg dans le cadre du CCIAS assurait l'aide à domicile, le suivi du RSA, le dispositif de « Présence verte », la banque alimentaire, les enveloppes d'aides sociales. La communauté des communes du Cubzaguais n'as pas la compétence CCIAS et ne souhaite pas pour l'instant la créer.

Néanmoins pour l'aide à domicile il est proposé de créer un service commun pour les 8 communes entrantes et une convention sera passé avec l'AMSAD de Saint Savin qui aura la charge du suivi de ce service.

Considérant qu'en matière d'actions sociales le Département de la Gironde reprendra à sa charge la gestion du RSA.

Il est également proposé un service commun pour le dispositif de « Présence verte », la banque alimentaire, les enveloppes d'aides sociales à la charge financières des communes y adhérentes donc les 8 entrantes ou moins.

Considérant que le service commun actions sociales sera constitué d'un agent titulaire à temps plein.

Considérant que par solidarité le coût (34 000€) del'autre agent titulaire transféré à la Communauté de Communes pour 0.8 ETP ne sera pas imputé au service commun et sera pris en charge par le budget général de la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Considérant que le coût du service commun actions sociales a été estimé à 48 300 €. Il est prévu que ce coût soit imputé aux communes en fonction de la population de la manière suivante :

- Bourg :	2234 hab	soit 11 215€
- Lansac :	720 hab	soit 3 615€
- Mombrier :	403 hab	soit 2 023€
- Prignac et Marcamps :	1418 hab	soit 7 119€
- Pugnac :	2276 hab	soit 11 426€
- St Trojan :	340 hab	soit 1 707€
- Tauriac :	1328 hab	soit 6 667€
- Teuillac :	902 hab	soit 4 528€

Mme BOUCHET précise que la somme pourrait être prise sur le fond de roulement de la CDC de Bourg avant la répartition aux communes (suivant clé de répartition) afin d'assurer le paiement de ses services pendant 2 ans dans l'attente d'une éventuelle création d'un CIAS de la Communauté des Communes du Cubzaguais.

Mme BOUCHET indique que sur l'ensemble des points évoqués il faudra donc se prononcer lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

* M. FORTIN demande si le bus est toujours en panne. Le Maire répond que oui.

* Mme LEVREAUD demande pourquoi le bus (IVECO) a été amené en réparation chez les ETS BACQUERISSES plutôt qu'à IVECO directement. M. VEYSSIERE souligne que la valise d'IVECO est plus fiable que celle des ETS BACQUERISSES

* M. MOUCHAGUE demande qui sera désigné pour être élu au conseil communautaire de la Communauté des communes du Cubzaguais. Mme BOUCHET signale qu'il faut attendre pour le moment, il devrait y avoir un vote.

* Monsieur le Maire signale que la commune de Prignac et Marcamps en partenariat avec la Fondation du patrimoine et l'association du patrimoine lance une campagne de souscription pour la restauration de l'abreuvoir et du lavoir.

* M. VEYSSIERE propose au conseil municipal que le cheminement sécurisé de la Gironde pour les personnes à mobilité réduite au site du Moron soit baptisé au nom de « Christian REAL ». Le Conseil Municipal émet un avis favorable. M. VEYSSIERE signale que l'inauguration aura lieu le samedi 10 décembre au Site du Moron à 11 heures.

* M. GRANCHERE demande quand le téléphone sera rétabli au sein de la mairie car il reçoit des appels.

Mme BOUCHET lui fait savoir que des démarches ont été faites auprès de l'avocat et de la société SCT TELECOM.

Elle précise qu'il y a des contraintes et des délais à respecter pour être dans notre bon droit et ainsi réclamer les sommes perçues par la société SCT TELECOM.

Par ailleurs, elle signale qu'elle s'est rapprochée de la société Orange et précise qu'elle fait le nécessaire pour que le téléphone soit rétabli le plus rapidement possible. Elle indique que la mairie est toujours joignable et que le nouveau numéro a été communiqué dans le journal de la commune ainsi qu'aux instances de l'état.

* Mme LEVREAUD demande si le chemin des Carrières peut être emprunté par tous les camions ou y a-t-il un tonnage à respecter ? Le Maire signale que M BASTIDE maire de St Laurent d'Arce doit prendre un arrêté afin de réglementer le tonnage.

* M. GRANCHERE signale que beaucoup de panneaux manquent.

* Mme LEVREAUD informe le Conseil Municipal que la commune va acheter un dictaphone pour la prise de notes lors des séances du conseil municipal, elle signale que cela évitera de désigner un secrétaire de séance. M. GRANCHERE lui signale que la désignation d'un secrétaire de séance est obligatoire.

Mme LEVREAUD tient également à signaler qu'elle ne sera plus secrétaire de séance sachant que les membres de l'opposition refusent d'être désignés comme secrétaire de séance. Elle signale que ce sont toujours les même qui sont désignés. Elle fait savoir que lorsque l'on est élu, nous avons des devoirs à respecter sinon on ne se présente pas sur une liste.

* M. MOUCHAGUE demande au maire comment il envisage de fonctionner à 8 conseillers de la majorité jusqu'à la fin du mandat. De par le passé, le Maire précise que des personnes ont démissionné ou d'autres ont été absentes aux réunions sans motif, et qu'en aucun cas il n'a porté de jugement.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis de chauffage a été demandé pour l'église ST PIERRE.

RECENSEMENT

À 16 ans le recensement est obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Qui doit faire la démarche?

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents. Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Où se faire recenser ?

À la mairie du domicile, si le jeune habite en France.

Au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.

L'attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie (ou l'autorité consulaire) ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Défaut de recensement... Quelles conséquences ?

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par les faits :

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté ;
- de ne pas être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans ;
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

☺ Le Noël du tennis ☺

Cette année, les bénévoles du club UTBPG ont servi à tous les enfants de notre Union un chocolat chaud, des gâteaux et des papillotes durant la dernière semaine juste avant les vacances, après chaque cours à Prignac, à St Gervais et à Bourg.

Les enfants étaient ravis de ce petit goûter. Ce fut un moment convivial très agréable.

Le samedi 28 janvier 2017 : le club de Tennis fêtera les 35 ans du club.

A cette occasion, nous organisons un repas dansant à la salle des fêtes de Prignac, ouvert à tout le monde.

Réservation ☎ 05.57.68.33.75 (répondeur en cas d'absence).

Venez nombreux partager cette soirée avec nous.



PRIGNAC TC fête ses 35 ans
Le samedi 28 Janvier 2017 à Prignac et Marcamps

*Soirée Dansante et
Festive avec au
programme, de la
bonne humeur et la
bonne ambiance que
connait notre club.*

*Avec au menu
Apéro et amuses-bouches
Entrée
Paëlla
Salade
Fromage
Dessert
Accompagné de vins*

*Tarif : Adulte 20 €
12/17 ans 15 €
Moins de 12 ans 10 €*

*Ouvert à tous, vos amis sont les bienvenus
Réservation et règlement avant le 14 janvier 2017
Auprès de Mehdi et Yohann*



SMICVAL



CALENDRIER COLLECTE 2017

Nous vous informons que votre calendrier de collecte 2017 est disponible sur notre site internet http://www.smicval.fr/particuliers/equipements_a_ma_disposition.

Sur la page La collecte des déchets dans votre commune, il vous suffit de sélectionner le nom de votre commune, puis de cliquer sur le bouton "télécharger le calendrier 2017".

Ce calendrier sera prochainement diffusé en ligne sur le site internet de la commune

Pour les personnes qui le souhaitent ce calendrier est disponible en version papier en mairie.

Le Gardon Marcampoï

En présence de M. Gaillard, Maire de Prignac et Marcamps, de M. Roux, Président de la Communauté des Communes de Bourg en Gironde, de M. Chapelain, Président de l'association de pêche "Le Gardon Marcampoï", des élus de Prignac et Marcamps, de pêcheurs et non pêcheurs bénévoles valides et non valides, nous avons inauguré le premier cheminement sécurisé pour les pêcheurs à mobilité réduite de la Gironde.

Nous envisageons à l'avenir d'aménager une autre installation au bord du canal Est.

C'est en présence de Christian et Josie que nous avons honoré ce chemin, avec l'accord de la municipalité, à Christian Réal, qui a créé l'association en 1999 et assura la Présidence de 1999 à 2011.

L'inauguration fut clôturée autour d'un verre de l'amitié.



COMITE DES FÊTES

Mise au point et précision sur l'article paru à la rubrique « culture » de la défense du mammoth dénonçant la suppression de la fête locale et de ses manifestations

Deux mots pour rétablir le pourquoi du comment de ces événements. La fête de juin 2016, en aucun cas, a été supprimée mais déplacée pour les raisons suivantes : suite à la non participation des forains à la fête de 2015 sans en avertir les organisateurs et la municipalité ayant pour cause une perte importante des finances engagées due à l'évidence à la non fréquentation de la population.

Suite à ces événements, nous avons déplacé la date de la fête locale pour 2016 par un week-end festif afin d'être libre d'organiser dans l'avenir des manifestations avec des professionnels responsables.

N'ayant pas de forains disponibles pour le week-end festif, il n'était pas raisonnable de commander un feu d'artifice.

En espérant à l'avenir accueillir des personnes de bonne volonté qui souhaitent donner de leur temps et faire partager leurs idées afin de poursuivre notre souhait d'animer notre commune pour le plaisir de tous.

Toutes ces décisions ont été prises par le comité des fêtes et lui seul tout en faisant part à la municipalité.

Le bureau

TELETHON 2016



Comme elle le fait chaque année, la municipalité avait convié les représentants des associations du village ainsi que des bénévoles pour organiser ce week-end en proposant des animations pour récolter des fonds au profit du téléthon.

Depuis des années, les manifestations organisées dans le cadre du téléthon rythment la vie de la commune et sont devenus des événements incontournables qui fédèrent les Prignacais.

De plus en plus nombreux, les habitants se mobilisent et s'investissent sans compter pour cette belle cause.

Si cette année encore le téléthon a été réussi c'est grâce à vous tous et à votre engagement pour cette grande cause nationale.

Nous sommes fiers d'annoncer la somme réunie lors de ces deux journées : soit 1989,99 € intégralement reversée à l'association française contre les myopathies.

Le conseil municipal vous présente à tous ses sincères félicitations pour votre investissement et votre élan de générosité.

Mille mercis à tous et nous vous disons à l'année prochaine.

Associations ayant participé aux journées :

Le club de la marche « Prignac en marchant », Le Club de la pêche « Le Gardon Marcampoï », Le club de peinture « Le Crayon magique », le club photo, le club de la ludothèque « L'asso des jeux », le club de danse, le club de Judo.

Dons : Acca, Association du 3^{ème} printemps, Association « Plaisir de lire ».





SPECTACLE DE NOEL

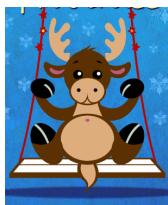
Le samedi 17 décembre 2016 le père Noel avait donné rendez-vous aux enfants du village à la salle des fêtes pour un spectacle et un goûter de fin d'année.

« Barbe Blanche et Bonnet Rouge », titre du spectacle, a ravi le public venu nombreux.

Un père Noel pour le moins surprenant et très moderne qui a fini par arroser les spectateurs de mousse pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs familles.

Ce spectacle interactif s'est poursuivi par une distribution de cadeaux (peluches pour les plus petits et « legos » pour les plus grands) accompagnée d'un goûter bien apprécié (chocolat, brioches, mandarines etc).

Le Père Noël est bien entendu invité à revenir nous voir l'année prochaine car les enfants lui ont fait la promesse d'être sage toute l'année ...



LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE VENDREDI 20 JANVIER 2017
Contact : lettredemonvillage@orange.fr